



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DU 23 JANVIER 2023

5.0/  
CCE-2023-01

### Analyse – réglementation sur les foyers extérieurs

Le Comité consultatif en environnement (CCE) prend acte de l'ensemble des informations fournies par les Services de l'environnement et de l'écocitoyenneté, de l'urbanisme, de la sécurité incendie, de la police et des communications et marketing au cours des séances du 11 avril et du 17 octobre 2022, incluant :

- Un parangonnage des règlements de diverses municipalités du Québec;
- Les aspects environnementaux, réglementaires et opérationnels;
- Un sondage réalisé auprès de 1 465 citoyens lavallois sur l'usage des foyers extérieurs.

Il est proposé et résolu à l'unanimité que, par sa résolution numéro CCE-2022-01, le CCE recommande au Conseil municipal (CM) :

Que la Ville de Laval ne procède pas à une modification réglementaire de l'usage des foyers extérieurs. Cependant, le CCE recommande :

- L'élaboration et la réalisation d'une campagne de sensibilisation auprès des citoyens sur les différents aspects de la réglementation actuelle et l'usage adéquat des foyers extérieurs.
- que le CE mandate les services concernés à identifier des mécanismes qui permettraient une application plus systématique de la réglementation en vigueur.

COPIE CONFORME

---

Scarlett Van Blaeren, directrice Service Environnement et Écocitoyenneté